

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture **SEANCE DU 20 JUIN 2023**

063-200002574-20230620-2023_16_T1-DE
Reçu le 21/06/2023

DELIBERATION 2023-16 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 20 JUIN 2023 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 13 JUIN 2023.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 09/17

Présents : Huguette BARRIER ; Marc CUSSAC ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Jean-Paul LEBON ; Michel PRAS ; Valérie PRUNIER

Excusés : Jean BERNARD ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Alain MOLIMARD ; Isabelle QUENEE, Simon RODIER ; Philippe TARDIVAUD ; Noël VOLTA

Secrétaire de séance : Véronique FAUCHER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME (RENOUVELLEMENT)

M. le Président expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu le décret N°2017-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-De-Dôme n°2020-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés ;

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-De-Dôme pour réaliser cet accompagnement ;

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	75 euros
5 à 9 agents	150 euros
10 à 14 agents	225 euros
15 à 19 agents	330 euros
20 à 29 agents	450 euros

	30 à 59 agents	675 euros
	60 à 99 agents	1 050 euros
	100 à 199 agents	1 500 euros
	200 à 299 agents	2 250 euros
	300 à 499 agents	3 000 euros
063-2000257020230620-2023_16_T1-DE Reçu le 21/06/2023	500 à 799 agents	3 750 euros
	800 agents et plus	4 500 euros

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité des membres présents décide :

- ***D'adhérer à compter à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.***
- ***De prendre acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de l'établissement.***
- ***D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.***
- ***D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.***

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 20 juin 2023

Le Président



~~Daniel FORESTIER~~

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 21/06/2023